

À retenir

- Nous vous demandons d'être ponctuel
- L'arrivée doit se faire entre 8h et 9h.
- Le départ doit se faire entre 16h et 17h
- La patience est de mise lorsque vous venez reconduire et chercher votre enfant (Pour le camp de jour estival, un plan d'arrivée et de départ pour votre site vous sera remis par courriel à la mi-juin).
- Aurant que possible, favoriser la bouteille d'eau afin de limiter l'utilisation des abreuvoirs (autre que pour remplir la bouteille).
- Privilégiez un écran solaire en spray (vaporisateur / aérosol) identifié
- Nous privilégierons les activités extérieures, sauf en cas de pluie ou de canicule.
- Vous devez être disposé à venir chercher votre enfant rapidement si un malaise survenait.
- Toute personne présentant des symptômes de la COVID ou toute autre maladie contagieuse doit rester à la maison.

Merci à nos partenaires



CENTRE COMMUNAUTAIRE
JEAN-GUY-DROLET



Guide des parents pour les activités de camp de jour du CCJGD

Nous nous soucions de vos enfants.

Bureaux administratifs: 16, Royal-Roussillon, Québec, G1L 2J7
Téléphone: 418-529-2825 Site internet: www.ccjgd.ca

Camp de jour

Le Centre communautaire Jean-Guy-Drolet offre des activités de camp de jour dans l'arrondissement La Cité-Limoilou.

Ce document vise à répondre à vos interrogations concernant le fonctionnement du camp. Vous y trouverez, entre autres, de l'information sur les journées types, les activités, l'arrivée de l'enfant sur le site, le fonctionnement du service de surveillance animée, le déroulement des repas, le matériel à apporter, la procédure en cas de manquement aux règlements, etc.

Pour rejoindre les responsables

Son personnel se compose de responsables, d'animateurs, d'accompagnateurs, d'assistants-animateurs et d'un coordonnateur.

Pour toute question ou tout commentaire concernant le camp, vous devez d'abord communiquer avec le responsable de votre secteur. Par la suite, il vous sera possible de contacter le coordonnateur si les renseignements ou le suivi ne sont pas fait selon vos attentes.

Pour faciliter les suivis, assurez-vous de vous nommer et laisser vos coordonnées, donner le nom complet de l'enfant pour lequel vous nous contactez, son âge, le site fréquenté et si possible le nom de son animateur!

Coordonnatrice des camps de jour estival

Pascale Desbiens 418-529-2825 poste 202 / pdesbiens@ccjgd.ca

Coordonnateur du camp de la relâche scolaire

Christian Lalonde 418-529-2825 poste 105 / clalonde@ccjgd.ca

Parc Ferland (1600, 8e avenue, Québec, G1J 3N5)

Boîte vocale: 418-529-2825 poste 204 (de fin juin à la mi-août)

En cas d'urgence pendant la journée: 418-529-2825 poste 201 (accueil Ferland)

Un seul courriel: camp@ccjgd.ca

Parc Marchand (2740, 2e avenue, Québec, G1L 4Y8)

Numéro à l'accueil du centre Marchand: 418-624-7272 (de fin juin à la mi-août)

Un seul courriel: camp@ccjgd.ca

Relevé 24 et politique de remboursement

Le relevé 24 (ou formulaire R-24) du ministère du Revenu du Québec est utilisé aux fins de déductions fiscales. Ce reçu vous parviendra en février prochain. Aucun relevé n'est émis sans le numéro d'assurance sociale du PARENT PAYEUR (directive du Ministère). Si vous déménagez ou si vous changez d'adresse courriel, veuillez aviser Pascale Desbiens : 418-529-2825 #202 ou pdesbiens@ccjgd.ca

Lors d'un remboursement, après le début des activités, nous vous rembourserons le coût du service non reçu moins une pénalité de 10% ou 50\$ (le montant le plus petit des deux).

Sécurité au camp

Les responsables, le coordonnateur et les animateurs ont tous suivi des cours de premiers soins, en plus d'une formation spécifique appropriée à leur emploi.

Les animateurs prennent régulièrement les présences et ont en leur possession, en tout temps, les renseignements médicaux des enfants de leur groupe. Il est de votre devoir de vous assurer que l'information fournie est juste et complète.

Pour tout changement concernant l'information sur votre enfant (nécessité de porter une veste de flottaison individuelle ou un changement sur son état de santé, par exemple), une autorisation écrite ou une description de la situation doit être acheminée aux responsables par courriel ou en personne.

Il est de la responsabilité du parent d'informer le camp de toute condition médicale affectant son enfant en remplissant la fiche de renseignements. Celle-ci est requise dans un délai minimal de 24 heures précédant la première journée de participation de l'enfant au camp de jour.

Journée type

- 8 h 00 à 9 h 00 Arrivée progressive / période de jeux libres
- 9 h 00 à 9 h 30 Début de la journée d'animation / rassemblement
Collation / crème solaire / prise des présences
- 9 h 30 à 12 h 00 Activités
- 12 h 00 à 12 h 30 Dîner / prise de présences
- 12 h 30 à 15 h 30 Activités / possibilité d'accès à la baignade
- 15 h 30 à 16 h 00 Collation, prise des présences
Fin de journée d'animation (16 h)
- 16 h 00 à 17h 00 Départ progressif / période de jeux libres

*Veuillez noter que cet horaire peut être modifié et adapté selon le groupe, les conditions climatiques, les sorties et activités spéciales.

Types d'activités

- Baignade ou période d'utilisation des jeux d'eau.
- Jeux coopératifs / Grands jeux : Jeux d'équipe favorisant la coopération et la communication entre les jeunes, tout en mettant de l'avant la notion de plaisir, d'entraide et de dépassement de soi.
- Activités artistiques telles la danse, le bricolage, etc.
- Activités sportives tel le soccer, la course, le parcours de psychomotricité, etc.
- Activités scientifiques ou de plein air permettant la découverte de l'univers scientifique ou de la nature telles que des expériences scientifiques, etc.

Sorties et activités spéciales

Au cours de ce programme d'activités, votre enfant pourrait avoir l'occasion de participer à différentes sorties et activités spéciales. En consultant le programme d'activités reçu lors de l'inscription ou lors de la première journée d'activités, vous connaîtrez l'horaire ainsi que les heures de départ et de retour de ces journées spéciales.

À NOTER: Si vous ne désirez pas que votre enfant y participe, il faudra le garder à la maison. Par contre, si votre enfant est présent, c'est que vous nous donnez l'autorisation de sa participation.

De plus, il est possible que votre enfant se déplace avec son groupe aux aires de jeux des terrains avoisinants.

Contrôle des présences

Arrivée progressive

- La période de jeux libres est de 8 h à 9 h.
- Le début de la journée d'animation est à 9 h.

Nous assumons la responsabilité de l'enfant à partir du moment où sa présence a été donnée à son animateur ou à la table d'accueil. L'arrivée doit obligatoirement être entre 8h et 9h. S'il n'est pas présent à 9 h, il est alors considéré comme absent. **Aucun suivi n'est fait lors de l'absence d'un enfant.** Les présences sont aussi prises à différents moments de la journée.

Départ progressif

- La fin de la journée d'animation est à 16 h.
- La période de jeux libres est de 16 h à 17 h.

La personne responsable de raccompagner l'enfant à la maison doit s'identifier auprès de la table d'accueil ou auprès de son animateur et signaler le départ de celui-ci.

Autorisation de départ

Un mot de passe sera utilisé afin d'autoriser le départ d'un enfant avec un adulte.

Cette démarche vise à faciliter les départs de fin de journée et simplifier la mise à jour des autorisation de départ. **Le parent a la responsabilité de transmettre le mot de passe aux personnes qui sont autorisées à venir chercher son enfant.**

Tous les sites de camp de jour ferment à 17h.

Si un parent arrive après 17 h, il doit remettre une pénalité de 5\$ pour chaque enfant par période de 15 minutes de retard. **Cette pénalité doit être vue comme une sanction et non comme une alternative pour accommoder le parent.**

À noter: une autorisation écrite, signée et datée doit être remise à l'un des responsables (à cette adresse courriel camp@ccjgd.ca ou en personne) dans ces cas :

- Pour laisser partir l'enfant seul
- Pour permettre à l'enfant de partir durant la journée pour une raison particulière
- Pour tout autre changement concernant le départ de l'enfant (pour une ou plusieurs journées ou pour l'ensemble de l'été)

Sécurité aquatique

La Ville de Québec a adopté une procédure de sécurité aquatique en matière de baignade à l'intention de tous les enfants inscrits au camp de jour. L'évaluation des compétences aquatiques a pour but de vérifier les aptitudes de tout enfant de 7 ans et plus et vise à déterminer s'il doit porter une veste de flottaison individuelle (VFI) lors des périodes de baignade au camp de jour. La décision relève des sauveteurs et est sans appel. Aucune reprise du test n'est permise.

À la date de la première journée du camp de jour, un enfant âgé de :

- 5 ou 6 ans doit obligatoirement porter une veste de flottaison individuelle;
- 7 à 10 ans qui sait nager doit faire une évaluation des compétences aquatiques si ses parents consentent à la baignade sans port de VFI.;
- 11 ans et plus : il est fortement recommandé de faire l'évaluation, mais non obligatoire. Les parents doivent soumettre leur demande à l'inscription dans la fiche personnelle de l'enfant. Si les parents consentent à ce que son enfant se baigne sans port de VFI, celui-ci devra confirmer que l'enfant est en mesure de remonter à la surface à la suite d'une entrée à l'eau en rotation, nager sur place 1 minute, nager sans arrêt sur une distance de 25 mètres.

L'évaluation des compétences aquatiques se déroulera la première journée de présence de l'enfant au camp de jour.

D'autre part, la réussite de l'évaluation des compétences aquatiques réalisé à la piscine ne garantit pas que votre enfant sera exempté du port de la veste de flottaison individuelle lors d'une sortie à la plage ou dans un autre établissement comportant un équipement aquatique. À ce moment, nous appliquerons les exigences et mesures recommandées sur place.

En dehors de la période estivale, il nous est impossible de réaliser des évaluations de compétences aquatiques. Si une activité de baignade était à l'horaire pendant un autre camp de jour le reste de l'année, le port de la veste de flottaison individuelle sera alors obligatoire pour tous les enfants de 9 ans et moins.

L'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES AQUATIQUES est inspiré du programme "Nager pour la vie" de la Société de sauvetage et consiste à effectuer les 3 épreuves suivantes l'une à la suite de l'autre en continu (sans pause):

- Remonter à la surface à la suite d'une entrée à l'eau en rotation
- Nager sur place 1 minute
- Nager sans arrêt sur une distance de 25 mètres

L'enfant qui échoue l'évaluation des compétences aquatiques devra inconditionnellement porter une veste de flottaison individuelle, indépendamment de son âge.

Code de vie

Nous souhaitons que votre enfant passe un bel été au terrain de jeu. Voici le code de vie qui servira de référence par l'ensemble de l'équipe d'animation de notre camp de jour estival.



En cas de manquement et/ou non-respect de ce code de vie, voici notre code de conduite.

- Après un total de 3 billets d'avertissement donnés par les membres du personnel (animateur, assistant, préposé, responsable), votre enfant sera suspendu pour une journée et il devra demeurer à la maison.
- Le « billet d'avertissement » est remis en guise d'un avis formel écrit et donné à l'enfant par l'un des membres du personnel que vous devez nous retourner signé. Il est à noter que l'animateur contactera les parents afin de les aviser à chaque billet d'avertissement donné à l'enfant.
- Chaque billet d'avertissement est accompagné d'une conséquence en lien avec ce qui est reproché (geste réparateur, excuse, etc.)
- Suite au 4e billet d'avertissement, nous serons dans l'obligation d'expulser votre enfant du camp de jour et de vous rembourser au prorata des journées utilisées, et ce par respect pour les autres enfants du groupe.

Quand dois-je garder un enfant à la maison?

Dans le but d’offrir un service sécuritaire sur les différents sites, les responsables du camp ont déterminé une procédure pour identifier les enfants à risque.

Tout enfant dont l’état de santé est précaire, qui n’est pas en mesure de suivre son groupe et qui demande des soins devra s’absenter du camp jusqu’à son rétablissement. Il évitera ainsi de nuire au bon déroulement des activités et à la santé des autres.

Lorsque vous constatez que votre enfant présente un ou plusieurs signes et symptômes décrits ci-dessous, vous devez le garder à la maison et prévenir le responsable du site :

- vomissements
- diarrhée
- écoulement nasal vert, abondant et persistant
- fièvre de 38°C (100,4°F) ou plus
- plaie aux mains ou à la bouche qui est infectée et qui n’est pas encore traitée
- maladies contagieuses et parasitaires : il est de votre responsabilité de vous informer auprès des services concernés (CLSC, clinique, hôpital ou autres) pour connaître les signes et les symptômes liés à ces maladies et d’entreprendre les mesures qui s’imposent le cas échéant.

Dîner et collations

Prévoir un repas froid, complet et équilibré pour le dîner, deux collations ainsi qu’une gourde d’eau (identifiée). Aucun réfrigérateur et aucun four à micro-ondes ne sont mis à la disposition des enfants.

Pour s’assurer d’une bonne conservation des aliments, il est suggéré de placer, par exemple, un bloc réfrigérant (Ice-Pack) dans la boîte à lunch.

Inscrire lisiblement le nom de l’enfant sur la boîte à lunch ou sur le revêtement intérieur.

En raison des risques d’allergies, certains aliments, dont les noix et arachides, sont strictement interdits dans les boîtes à lunch de vos enfants. Toujours en raison des allergies, le camp de jour ne permet en aucun cas l’échange ou le partage de nourriture entre les enfants.

Médicaments et allergies

L’enfant qui a des médicaments à prendre durant la journée d’activité devra être à même de s’administrer sa médication. Les médicaments doivent être remis à un responsable et entreposés à un endroit prévu à cet effet. Notre personnel d’animation s’engage à rappeler à l’enfant les heures auxquelles sa médication doit être prise.

Pour toute prise de médication, le parent devra compléter un formulaire d’autorisation. L’animateur devra s’assurer de la prise du médicament et compléter le registre de médicament ci-joint qui sera affiché dans le bureau des responsables.

L’équipe d’animation n’administra aucun médicament non prescrit.

Lors des sorties à l’extérieur du site principal, le responsable se charge d’apporter les médicaments des participants à la sortie. Il reste que l’animateur garde la responsabilité de rappeler à l’enfant le moment de la prise de prendre sa médication ainsi que de remplir et signer le registre des traitements à chaque fois qu’un participant prend son médicament.

L’enfant allergique qui a un auto-injecteur d’épinéphrine (ex : Epipen, Ana-Kit) doit porter son médicament soit dans une pochette prévue à cet effet ou dans son sac ou sa boîte à lunch tout au long de la journée d’activité.

Aucun employé du camp ne prendra la responsabilité de conserver l’auto-injecteur personnel d’un enfant, et ce, pour la sécurité de ce dernier. Il est donc conseillé aux parents de bien sensibiliser l’enfant à l’importance de toujours l’avoir avec lui. D’autre part, nos animateurs ont reçu une formation en premiers soins. Ils ont donc les compétences pour assister à l’administration de l’auto-injecteur à un enfant.

Enfin, il n’est pas nécessaire de compléter le formulaire d’administration du médicament pour l’auto-injecteur. Toutefois, il est primordial d’indiquer ce renseignement dans la fiche santé de l’enfant et d’informer l’animateur de l’allergie de l’enfant et comment ce dernier va conserver son auto-injecteur.

Vêtements

L'enfant doit porter une tenue sportive (short mi-cuisse ou plus long, un chandail à manches courtes ou longues) ainsi que des espadrilles ou des sandales fermées aux orteils, au talon et attachées à la cheville.

Il est idéal d'inscrire le nom de l'enfant sur ses vêtements et accessoires.
Prévoir des vêtements adaptés à la température (imperméable, bottes, veste, pantalon, bas, etc.).

Le port de la casquette ou du chapeau est fortement conseillé pour contrer les risques liés au soleil.

En raison de la nature des activités, il se peut que les vêtements de l'enfant s'abîment ou se salissent. Il est donc conseillé de l'habiller en conséquence.

Tous les objets perdus peuvent être récupérés sur le site pendant le camp ou jusqu'à une semaine suivant la fin du camp dans chacun des centres communautaires. Après ce délai, ils seront remis à des œuvres de charité.

- Sont déconseillés :
- * gougounes
 - * souliers à roulettes
 - * jupes et robes
 - * les camisoles et les débardeurs à bretelles fines

Un enfant vêtu convenablement aura davantage de plaisir à participer aux activités!

Tous les jours il faut placer dans le sac de votre enfant:

L'été:

- Sa boîte à lunch
- Son costume de bain
- Sa serviette de plage
- Son chapeau ou sa casquette
- Son écran solaire: l'écrans solaire en aérosol est privilégié afin de diminuer les contacts

L'hiver:

- Sa boîte à lunch
- Son habit de neige, sa tuque, ses mitaines et son cache-cou
- Ses espadrielles ou souliers d'intérieurs

AUCUN jouet personnel n'est accepté pendant le terrain de jeux

Écran solaire

Veuillez appliquer l'écran solaire sur la peau de l'enfant avant qu'il ne se présente au camp. Ainsi, le temps alloué aux activités de la journée sera maximisé et son effet protecteur sera plus efficace.

Prévoir un contenant d'écran solaire par enfant qui fréquente le camp, même si vos enfants fréquentent le même parc.

Bien identifier le contenant au nom de l'enfant. Aucun partage ne sera toléré.

Objets personnels

Si vous le désirez, afin de faciliter le fonctionnement des activités de bricolage, votre enfant peut apporter un contenant identifié (étui, sac zip-top, plat de plastique) comportant des crayons de bois ou de feutre, des ciseaux et de la colle (vous pouvez utiliser le matériel restant de l'année scolaire).

Ce matériel pourra être laissé au camp de jour pour son utilisation personnelle dans le local qui lui sera attribué pour la durée de sa fréquentation.

Il est interdit d'apporter tout autre objet personnel au camp.
Le personnel du camp se réserve le droit de confisquer tout objet qui peut nuire au bon déroulement des activités ou qui met en danger la santé ou la sécurité des enfants. Ces objets sont alors remis aux parents lors du départ.

Le camp se libère de toute responsabilité en ce qui a trait à la perte et au vol d'objets personnels (vélo, patins à roulettes, planche à roulettes, etc.).

Vélo, patins à roulette et planche à roulette

- Il est interdit de circuler en vélo, en patins à roulettes ou en planche à roulettes pendant les heures du camp.
- Il est fortement recommandé de fournir un cadenas et une chaîne afin de barrer le vélo.
- Les vélos doivent être laissés aux endroits désignés dès l'arrivée de l'enfant, qu'il ait donné sa présence ou non, et ce, de 8 h 00 à 17 h 00.
- Le personnel du camp ne peut pas conserver la clé du cadenas du vélo d'un enfant ou fournir la combinaison pour le débarrer.